



DÉCLARATION PRÉALABLE DU SE-UNSA DE L'OISE A LA  
CAPD DU  
15 décembre 2017.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD

À l'occasion la journée de la Laïcité du 9 décembre, le ministre de l'Éducation nationale a détaillé le projet de « cellule laïcité ». Ce dispositif, dont on ne sait pas encore s'il prolonge ou se substitue aux « référents laïcité » existants, viendra en appui aux écoles et établissements où des contestations du principe de laïcité apparaîtraient.

Quoiqu'il en soit, le SE-Unsa, déjà favorable à la mise en place des « référents laïcité », soutient la volonté de construire un appui aux équipes pédagogiques pour défendre et promouvoir les principes républicains de liberté de conscience et de neutralité des écoles et établissements.

Cette dernière annonce ne peut cependant pas faire oublier que le gouvernement a récupéré par un décret du 7 décembre, 10 millions d'euros du budget de l'enseignement secondaire public au profit de l'enseignement privé. Le SE-Unsa observe que ce décret a été émis le **lendemain** du refus de l'Assemblée nationale de voter un amendement visant à effacer l'augmentation de la taxe foncière des établissements privés... Le contraste est saisissant entre la volonté de défendre la laïcité et, en même temps, de l'affaiblir en finançant outrageusement l'enseignement privé, qui, au-delà de concentrer les catégories sociales les plus aisées, revendique un enseignement religieux.

En 1904, Jean Jaurès déclarait :

*« La République doit être laïque et sociale. Elle restera laïque si elle sait rester sociale ».*

Pour le SE-Unsa, c'est toujours d'actualité !

Quand toutes les enquêtes internationales prouvent que notre système scolaire est marqué par les inégalités, quand l'amenuisement de mixité sociale détourne une partie des habitants de notre pays de la citoyenneté, la question du financement public de l'enseignement privé devrait poser un problème à nos gouvernants...

Mais ce n'est pas le cas ; la politique scolaire est **davantage** soumise à la **cadence infernale des échéances politiques et au regard de l'opinion publique**, ...qu'à la continuité et la patience que demandent -évidemment- l'éducation !

Dans le cadre du PPCR, un nouveau système d'avancement d'échelon avec un nouveau grade et une nouvelle grille d'échelon s'est mis en place au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les accords signés par l'*UNSA Fonction Publique* dans le cadre du P.P.C.R. permettent aujourd'hui à nos collègues d'avoir un déroulement de carrière sur 24 à 26 ans en classe normale. Seuls les 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons peuvent être réduits d'une année pour 30% de nos collègues. Auparavant, entre deux collègues, il pouvait y avoir une différence de 11 ans entre le grand choix et l'ancienneté de la classe normale. La différence salariale cumulée atteignait plusieurs dizaines de milliers d'euros. L'évaluation n'est pas encore totalement déconnectée de l'avancement mais un grand pas a été franchi ! .... Le cadrage des "rendez-vous de carrière" avec, en parallèle, l'instauration d'un accompagnement devra revêtir une dimension formative. Le SE-UNSA se félicite que tous les collègues ayant une carrière de 26 ans maximum puissent atteindre la hors classe. C'est la raison pour laquelle, pour les CAPD qui traiteront des passages de grade, le SE-UNSA restera vigilant pour que les avancées du P.P.C.R. ne soient pas remises en cause par l'instauration de barèmes où le « mérite » serait le critère prépondérant.

Cette année scolaire est particulière car elle fera coexister un nouveau système d'avancement avec des critères de départage basés sur l'ancien dispositif. Les « rendez-vous de carrière » qui ont débuté cette année concerneront les accélérations de carrière pour la rentrée 2018.

À compter de l'année prochaine, ce sera votre appréciation, Monsieur l'Inspecteur d'académie, basée sur l'évaluation des IEN, qui déterminera les 30% d'avancements accélérés. Plusieurs questions se posent encore sur le déroulement de ces rendez-vous de carrière et leurs effets :

- Quelle harmonisation des pratiques d'évaluation pour éviter les effets des particularismes de circonscriptions ?
- Quels critères permettront de départager des profils semblables ?
- Comment seront classés les collègues ?

Ces mêmes questionnements quant au classement des collègues promouvables se posent pour les prochaines promotions à la classe exceptionnelle. Nous demandons à être associés à cette réflexion globale... D'ailleurs, nous souhaiterions connaître quand aura lieu la CAPD liée à cette classe exceptionnelle.

Les résultats de l'édition 2016 de l'étude internationale PIRLS sont tombés. Même si elles demeurent justes au-dessus de la moyenne, les performances en compréhension de l'écrit des élèves français en fin de quatrième année de scolarité obligatoire (CM1) ont encore baissé. Ce sont les processus de compréhension les plus complexes (interpréter et apprécier) qui ont le plus fortement régressé... A une situation des plus préoccupantes, le ministre répond par un plan hors-sujet axé sur le déchiffrage et la maîtrise du code. Avec son programme « *maîtrise de la langue française* », il évacue la question de l'accès au sens et privilégie les apprentissages formels en relançant les découpages traditionnels (orthographe, grammaire, vocabulaire). Le SE-Unsa rappelle que les élèves testés par PIRLS 2016 ont débuté leur scolarité et subi pleinement la politique éducative de l'ère Sarkozy : programmes de 2008, suppression de postes, réduction de moitié des enseignants spécialisés en R.A.S.E.D., quasi-disparition de la formation initiale et continue...

Ce qui a été si facile à démolir est beaucoup plus long à reconstruire ! Ainsi, il faudrait laisser du temps aux derniers programmes de 2015, élaborés dans le consensus, en prenant appui sur les travaux de la recherche. Pourtant, ils seraient déjà remis en cause par des progressions et repères annuels et des soi-disant « ajustements nécessaires ». Pour le SE-Unsa, le ministre passe à côté de l'occasion de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative pour relever le défi majeur de la maîtrise de la langue et de l'accès de tous à une compréhension autonome de l'écrit. Pour le syndicat, il faudrait un grand plan de formation initiale et continue ambitieux et inscrit dans la durée. Avec les neuf heures d'animation pédagogique annuelles prévues par le ministre, nous sommes très loin du compte... !

Une communication (« *dossier de presse* » exactement) du Ministre de l'éducation nationale "*Maîtriser le français, une exigence pour la réussite de tous*" a été rendue publique le mardi 5 décembre 2017. Cette communication a été relayée dans le département par certains inspecteurs par la formulation suivante : *Monsieur le ministre de l'Éducation demande la mise en place systématique d'A.P.C (1h par semaine) pour tous les élèves qui rencontrent des difficultés de lecture.* Pourquoi bousculer les équipes par ces injonctions de dernière minute quand d'autres projets spécifiques ont été validés et mis en place depuis septembre, parfois même en lien avec le projet d'école ? ... Nous tenons à vous préciser Monsieur l'Inspecteur d'Académie : les textes qui encadrent ces APC n'ont ni été abrogés ni modifiés...

Par ailleurs,

- « Chorale »,...
- « Interdiction de l'utilisation des téléphones portables à l'école et aux collèges »,...
- « Redoublement »

sont d'autres annonces faites à grand battage médiatique et qui se suivent...

Le ministre de l'Éducation vient -en effet- de proposer un projet de décret laissant penser que le redoublement peut désormais être considéré comme un outil pertinent de remédiation aux difficultés des élèves. Nous avons bien peur de voir dans toutes ces annonces une opération de communication...

Nous finirons notre intervention en revenant sur la suppression des contrats aidés qui a remis en lumière, depuis la rentrée de septembre, la dégradation des conditions d'exercice des directrices et directeurs d'école et les difficultés de fonctionnement de l'école. La vulnérabilité de l'école est patente. La disparition des aides et la faiblesse du statut de l'école placent les enseignants et directeurs dans l'impossibilité d'assumer l'ensemble des missions et responsabilités qui ne cessent de se complexifier, tant sur le plan de l'organisation interne de l'école et de l'animation pédagogique que sur celui des relations avec les parents, les partenaires institutionnels ou associatifs. Pour le SE-Unsa, il est urgent d'ouvrir ce dossier et d'échanger sur les évolutions qui permettraient de construire des solutions pérennes dans un cadre juridique renouvelé. Dans l'attente, le SE-Unsa continue d'appeler les directrices et directeurs à prioriser les tâches à destination de la réussite des élèves et à répondre **aux demandes administratives quand ils le peuvent.**

Merci de votre attention.

